

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET  
ET A LA REFORME BUDGETAIRE

Paris, le 10 DEC. 2002

Nos réf. : Cab/EA  
EPLO-02-4761

à

Mesdames et Messieurs les Ministres  
et Secrétaires d'Etat

**OBJET : Mise en œuvre de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 – Elaboration des nouveaux contenus des budgets ministériels.**

La direction du budget vous a adressé en début d'année un cahier des charges pour l'élaboration des nouveaux contenus des budgets ministériels (circulaire CMD-02-638 du 18 février 2002), vous donnant les éléments de référence permettant de travailler à la construction des programmes de votre ministère.

Dans la suite des échanges organisés autour de vos premières réponses à ce cahier des charges, de nouvelles réunions tenues par la direction du budget vous seront proposées entre la mi-décembre 2002 et la mi-janvier 2003.

Elles viseront à faire le point sur l'ensemble des points du cahier des charges et, tout particulièrement, sur l'état d'avancement de vos propositions en matière de structuration de vos budgets en programmes ainsi que de la documentation de ces programmes en actions, coûts, objectifs et indicateurs de résultats. Dans ce cadre et sans préjuger de l'examen de propositions nouvelles que vous ferez, un diagnostic partagé sur la présentation de votre budget en agrégats constituera une étape de l'identification commune des axes d'approfondissement et d'évolution nécessaires vers les programmes.

Ces travaux permettront de préparer les discussions du PLF 2004, dans le but de présenter, pour chaque ministère :

- des propositions d'expérimentation d'un programme ou d'une action d'un futur programme avec l'ensemble des éléments requis par la LOLF ;
- la liste des programmes et actions envisagées avec leurs principaux objectifs.



Alain Lambert